

# OBTENIR SA CARTE PROFESSIONNELLE

La carte professionnelle d'éducateur sportif est une attestation délivrée par l'État qui permet d'exercer légalement une activité rémunérée d'encadrement sportif, comme celle d'entraîneur de basket-ball. Elle garantit que la personne est qualifiée, respecte les obligations de sécurité, et possède les compétences requises. Dans le basket-ball, comme dans tout sport, cette carte est obligatoire pour entraîner contre rémunération, que ce soit dans un club, une collectivité ou une structure privée. Sans elle, vous vous exposez à des sanctions pénales. Cette démarche est gratuite et réglementée.

## POURQUOI ?

 La carte professionnelle est obligatoire pour exercer contre rémunération une activité d'entraîneur ou d'éducateur sportif dans le cadre du basket-ball (article L212-11 du Code du Sport).

 Assure que la personne encadrante connaît et respecte les règles de sécurité et prévention des risques.

 Vérification de l'honorabilité : l'obtention de la carte passe par un contrôle administratif qui s'assure que l'éducateur peut exercer auprès de tous les publics, notamment les mineurs.



Pouvoir entraîner dans une structure (club, collectivité, entreprise...)



Gagner en crédibilité : Disposer de la carte renforce la confiance des pratiquants, des parents, des partenaires dans le sérieux et la légitimité de l'éducateur.



Contrôle du casier judiciaire : certaines mentions au casier judiciaire rendent impossible l'exercice rémunéré, ce qui protège les pratiquants et rassure les familles.

## COMMENT ?

**1** Avoir un diplôme reconnu par le Ministère des Sports.

**2** Faire une demande sur la plateforme officielle : <https://eaps.sports.gouv.fr>

**3** Se créer un compte personnel.

**4** Remplir le dossier en ligne et joindre les justificatifs demandés.

**5** Attendre la validation par la DRAJS (ex-DRJSCS). La durée de validité est de 5 ans renouvelable.

**6** Vous recevrez un n° d'enregistrement (valant carte pro numérique). Vous pouvez générer une attestation officielle de votre carte via la plateforme EAPS et le tout est consultable dans le répertoire public des éducateurs sportifs.

## CHECKLIST DES DOCUMENTS A FOURNIR

- Une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Un justificatif de domicile
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du sport (datant de moins de 1 an).
- Le diplôme ou attestation de réussite reconnu pour l'encadrement du basket.
- Une photo d'identité.
- Si concerné : un justificatif de formation aux gestes de premiers secours (PSC1), une traduction de diplôme étranger et équivalence (le cas échéant) et un extrait de casier judiciaire si demandé.

## INFORMATIONS SUR

